25 avr 2014 -18:28

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Pécule de vacances des membres du cadre opérationnel des services de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à répartir le montant alloué à la police locale entre les communes et les zones de police pluricommunales, destiné à rectifier les montants alloués en 2009 et 2010 à certains membres du personnel opérationnel, à titre de pécule de vacances.

En effet, afin d'octroyer aux membres du cadre opérationnel des services de police un pécule de vacances égal à 92 % pour les années 2009 et 2010, le Conseil des ministres du 4 avril a décidé d'octroyer 28.755.000 euros aux zones de police et 14.551.000 euros à la police fédérale. Le projet approuvé aujourd'hui vise à répartir les 28.755.000 euros entre les communes et les zones de police pluricommunales.

Projet d'arrêté royal portant attribution d'une dotation fédérale aux communes et aux zones pluricommunales destinée à octroyer aux membres du cadre opérationnel des services de police un pécule de vacances égal à 92 % pour les années 2009 et 2010

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be